BAC DE SES · SESSION 2023

Dissertation

Amérique du Nord | Jour 2 | Mobilité sociale

Comment peut-on expliquer la mobilité sociale ?



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Épreuve de 4 heures : si tu choisis la dissertation, tu ne fais pas l'épreuve composée.
- Utilise l'ensemble des documents proposés (de 3 à 4 documents).
- Reformule la question posée afin d'élaborer une problématique.
- Ton plan doit comporter des sous-parties et être équilibré.

Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :
- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment peut-on expliquer la mobilité sociale ?

DOCUMENT 1

Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père (en %)

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	**36,2**	**33,8**	**32,6**	**33,6**	**34,8**
Mobilité sociale observée	**63,8**	**66,2**	**67,4**	**66,4**	**65,2**
- Dont mobilité non verticale[1]	33,2	31,9	27,4	24,7	22,6
Mobilité de statut	*30,8*	*29,7*	*26,0*	*23,8*	*21,9*
Mobilité horizontale	*2,4*	*2,2*	*1,4*	*0,9*	*0,8*
- Dont mobilité verticale[2]	30,6	34,3	40,0	41,7	42,6
Mobilité ascendante	*23,5*	*26,6*	*30,3*	*30,8*	*27,6*
Mobilité descendante	*7,2*	*7,7*	*9,7*	*10,9*	*15,0*
Part de la mobilité structurelle dans la mobilité sociale observée (en %)	**39,6**	**35,5**	**32,8**	**33,4**	**24,2**

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans.

Source : *INSEE Première*, 2019.

1. La mobilité sociale est dite non verticale lorsqu'elle a lieu entre des catégories socioprofessionnelles difficilement hiérarchisables ; elle correspond soit à une mobilité de statut entre une catégorie de salariés et une catégorie de non-salariés, soit à une mobilité horizontale entre des catégories de non-salariés.
2. La mobilité verticale correspond aux trajectoires entre catégories salariées.

DOCUMENT 2

Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme des parents et l'origine sociale en 2014-2015 (en %)

	Diplôme le plus élevé des parents			**Catégorie socioprofessionnelle du père**	
	Peu ou pas de diplôme[1]	Diplôme du secondaire	Diplôme du supérieur	Employé ou ouvrier	Cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	23,9	8,2	3,8	17,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent[2]	27,0	21,0	5,4	28,6	10,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,7	25,9	12,7	23,0	18,9
Diplôme du supérieur court (niveau bac +2)	14,6	22,0	20,3	16,0	23,2
Diplôme de niveau bac +3 ou bac +4	8,1	12,9	23,7	9,2	19,1
Diplôme de niveau bac +5 ou plus	4,8	10,0	34,1	5,4	23,2
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 44 ans.

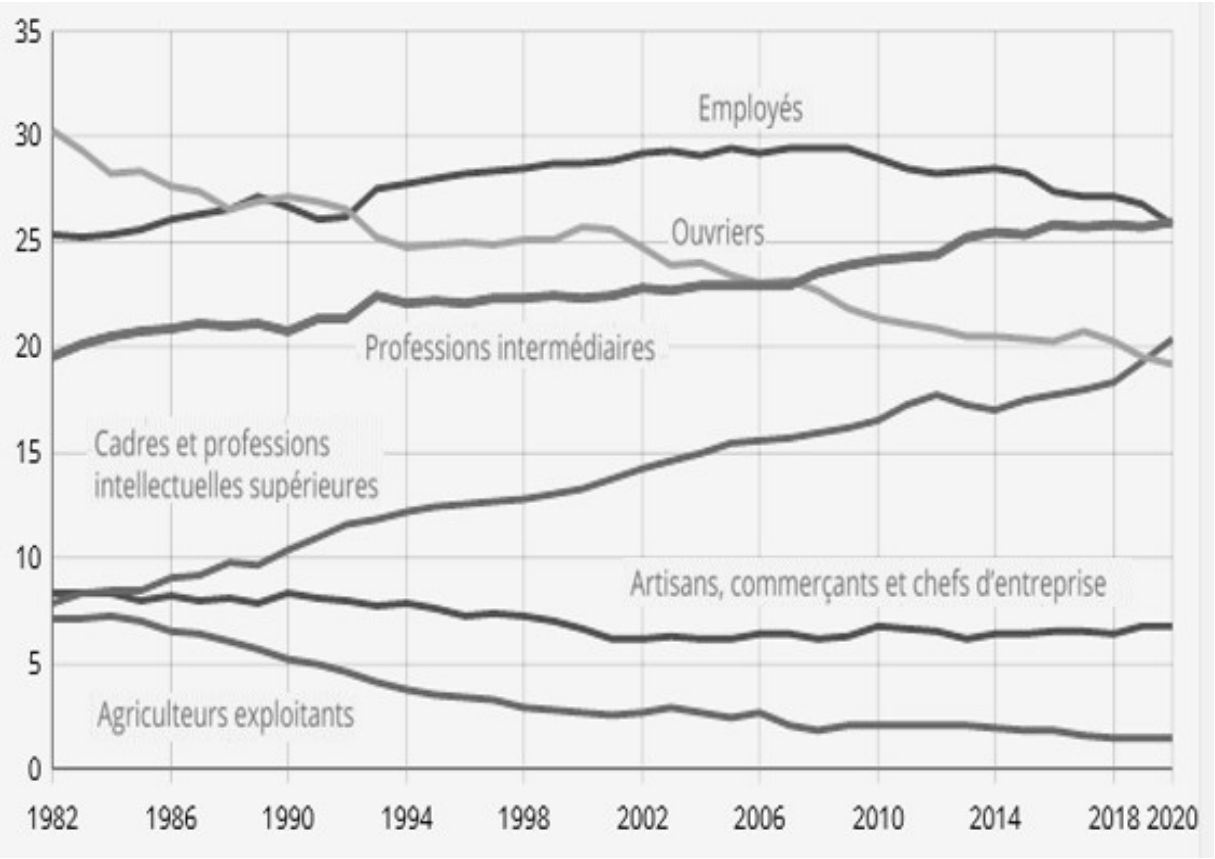
Source : *France, portrait social*, INSEE Références, 2021.

Lecture : 23,9 % des personnes de 25 à 44 ans dont les parents ont peu ou pas de diplôme n'ont elles-mêmes aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges en 2014-2015.

1. : Les parents n'ont pas de diplôme ou ont le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.
2. : CAP : Certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : Brevet d'études professionnelles.

DOCUMENT 3

Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2020 (en %)



Champ : France hors Mayotte.

Source : *INSEE Références*, 2021.

DOCUMENT 4

Revenu disponible, niveau de vie[1] et pauvreté selon la configuration familiale et le nombre d'enfants en 2018

	Revenu disponible moyen du ménage (en euros)	Niveau de vie[1] médian des individus du ménage (en euros)	Taux de pauvreté[2] (en %)
Famille monoparentale avec un enfant	28 060	17 670	22,7
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	31 100	13 930	41,8
Couple avec un enfant	52 360	24 280	9,1
Couple avec deux enfants	58 180	22 730	9,6
Couple avec trois enfants ou plus	57 670	17 640	23,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages*, 2021.

1. Le niveau de vie correspond au revenu disponible des ménages, rapporté au nombre d'unités de consommation, c'est-à-dire en tenant compte de la taille et de la composition des ménages.
2. Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.